



Rapport n° : 10
Rapporteur :

Domaine La Durette, propriété du Conseil départemental de Vaucluse. Retrait des délibérations du comité syndical du 31.05.2018 et 23.10.2018

Par délibération du 31/05/2018 le SEV s'est prononcé favorablement sur l'acquisition de la partie bâtiminaire du domaine de la Durette, cadastrée BZ 166 et 163.

Les terrains du domaine devaient être alors acquis par la Communauté d'agglomération du grand Avignon.

Suite au désistement de cette dernière, le Syndicat a proposé d'acquérir auprès du Conseil départemental l'intégralité de la propriété, cette décision ayant été actée par délibération du comité syndical du 23 octobre dernier.

Depuis lors le conseil départemental a souhaité céder la totalité de la propriété (bâtiment et terrains) aux occupants, qui ont tout dernièrement fait une offre.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, il vous est proposé de prendre acte de la décision du conseil départemental et donc de retirer les délibérations du 31.05.2018 et 23.10.2018.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à rechercher de nouveaux locaux et à signer toutes pièces nécessaires à cette fin, étant précisé que l'éventuel acte d'achat sera soumis pour approbation au comité syndical.